



RAPPEL PLAN BLANC

Le plan blanc vient d'être à nouveau instauré aux Hôpitaux Civils de Colmar en date du 1^{er} décembre 2021.

Beaucoup de choses circulent à ce sujet. Nous avons donc décidé de contacter la Direction pour plus d'explications et de précisions.



La réponse est on ne peut plus claire..

Le plan blanc ne se substitue aucunement au RIGTT (Règlement Intérieur de la Gestion du Temps de Travail). Il ne supprime aucune des règles que comporte le RIGTT et ne génère pas non plus de nouvelles contraintes.

Si d'aventure il vous est imposé une quelconque modification de planning, de congés, de récupérations... au titre du plan blanc et sans votre accord, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous ferons le nécessaire pour vous rétablir dans vos droits...